



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-45338>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **26-45338**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Etablissement Public Territorial Plaine Commune

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : MM-05052026

**Description** : Réalisation de prestations de maintenance d'ascenseurs, monte-charge et d'élévateurs pour les personnes à mobilité réduite pour les bâtiments et les espaces publics de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune

**Identifiant de la procédure** : 3624cdd8-dd27-476f-bf31-7c58805dff55

**Identifiant interne** : MM-05052026

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale (cpv)** : 50750000 Services d'entretien d'ascenseurs

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-Saint-Denis (FR106)

**Pays** : France

##### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique** :

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** MM-05052026

**Description :** Réalisation de prestations de maintenance d'ascenseurs, monte-charge et d'élévateurs pour les personnes à mobilité réduite pour les bâtiments et les espaces publics de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune

**Identifiant interne :** 0

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50750000 Services d'entretien d'ascenseurs

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 48 Mois

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 2

**Autres informations sur le renouvellement :** Le présent marché est conclu pour une durée initiale de 2 ans à compter de sa notification, reconductible deux fois par période successive d'un an. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la fin de la durée de validité du marché. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) :** oui

**Informations complémentaires :** Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions de l'article L.2124-2 et des articles 2161-2 à 2161-5 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché à prix mixte comprenant une partie forfaitaire et une partie à prix unitaire traitée à bons de commande. # La partie forfaitaire concerne les prestations énumérées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), et notamment les prestations de maintenance préventive et corrective systématiques. # La partie unitaire est exécuté au fur et à mesure de bons de commande selon les stipulations des articles L.2152-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Il est conclu avec un seul opérateur économique. Il concerne

les prestations énumérées dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), et notamment les prestations de maintenance préventive et corrective conditionnelle. Le présent marché n'est pas alloti dans la mesure où au regard des économies d'échelle, l'allotissement rendrait financièrement plus coûteux et techniquement plus difficile l'exécution des prestations. En effet, la maintenance préventive (réglementaire) et corrective sont techniquement imbriquées. La séparation de ces prestations en lots nuirait à la continuité de service, à l'historique des interventions sur les équipements et multiplierait les risques d'imputabilité floue (difficulté d'identification des responsabilités en cas de panne ou de sinistre). En outre, le parc étant limité à une trentaine d'équipements, l'allotissement réduirait la taille critique de chaque lot avec un renchérissement des prestations (coûts fixes accrus) et un moindre intérêt économique pour les opérateurs, voire une restriction de la mise en concurrence. Ainsi, le non-allotissement garantit un meilleur niveau de service, une mise en concurrence suffisante, un niveau de prix compétitif et un meilleur suivi de l'exécution technique. Le marché est conclu : # Pour un prix global et forfaitaire estimé à 320 000 € HT, sur toute la durée du marché, reconductions comprises ; # Pour un montant minimum et maximum de commande, sur toute la durée du marché, reconductions comprises, compris entre les seuils suivants : • Montant minimum : 50 000 € HT • Montant maximum : 500 000 € HT L'émission de bons de commande par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins s'effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable, selon les modalités prévues par le marché objet de la présente consultation. Les prestations faisant l'objet d'émissions de bons de commande sont estimées à 100 000 € HT sur la durée du marché, reconductions comprises. A titre indicatif, le montant estimatif des prestations, sur la durée totale du marché, reconductions comprises (partie forfaitaire et montant maximum de la partie à bons de commande) est de 420 000 € HT. L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 € TTC. Le candidat pourra se présenter soit de façon individuelle, soit sous la forme d'un groupement (solidaire ou conjoint). La forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature et de l'offre, l'un des opérateurs économiques membre du groupement étant désigné comme mandataire. Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. Toutefois, un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, ni se présenter à la fois en candidat individuel et en tant que mandataire d'un groupement. Cette consultation ne comporte pas de clause sociale mais comporte une mesure incitative à la mise en place d'actions d'insertion professionnelle. Conformément aux articles L.2111-1 et L.2112-2 du Code de la Commande Publique, cette consultation comporte des dispositions environnementales. Le détail de ces dispositions est indiqué dans le CCTP. Le présent marché est conclu pour une durée initiale de 2 ans à compter de sa notification, reconductible deux fois par période successive d'un an. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la fin de la durée de validité du marché. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction. Les délais d'exécution des prestations passées durant la période de validité du marché sont fixés dans le CCTP. Aucune variante n'est autorisée et, aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue. Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de

réception des offres finales. Les prestations sont financées selon les modalités suivantes :

- Fonds propres de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune à hauteur de 100 % du montant du marché. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Une visite facultative est possible, au libre choix des candidats, sur les sites de certains appareils à maintenir, préalablement à la remise de l'offre, afin de prendre connaissance des lieux où les prestations doivent être réalisées. Elle permettra aux candidats d'apprécier précisément toutes les conditions d'exécution du marché et s'être totalement rendu compte de leur importance et de leur particularité. Elle pourra être effectuée durant la période de consultation et avant l'établissement des propositions. Les conditions de visite sont énoncées dans les documents de la consultation. Pour la partie à prix global et forfaitaire, une avance est accordée au titulaire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, lorsque le montant du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois. Le montant de l'avance est fixé à 5,00 % du montant minimum du marché, toutes taxes comprises, si sa durée est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,00 % d'une somme égale à douze fois le montant mentionné ci-dessus divisé par cette durée exprimée en mois. Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint ou dépasse 65,00 % du montant du bon de commande. Il doit être terminé lorsque ledit montant atteint 80,00 % du montant, toutes taxes comprises, du bon de commande. Ce remboursement s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acompte ou de solde. Pour la partie à prix unitaires, une avance est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50.000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. Le montant de l'avance est fixé à 5,00 % du montant du bon de commande si la durée de son exécution est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,00 % d'une somme égale à douze fois le montant du bon de commande divisé par cette durée exprimée en mois. Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint ou dépasse 65,0 % du montant initial toutes taxes comprises du marché. Il doit être terminé lorsque ledit montant atteint 80,0 % du montant initial des prestations. Ce remboursement s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acompte ou de solde. Garanties financières de l'avance : Le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une caution personnelle et solidaire ou d'une garantie à première demande à concurrence de 100,00 % du montant de l'avance.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Nom :** Prix des prestations - 40 %

**Description :** Prix des prestations, décomposé comme suit :

- DPGF sur 30 points ;
- DQE établi par le pouvoir adjudicateur mais non-communicé aux candidats sur 10 points

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom** : Valeur technique - 50 %

**Description** : Valeur technique décomposé comme suit : Sous-critère 2.1 (20%): Moyens matériels et humains affectés aux prestations, décomposé comme suit : • Moyens matériels sur 10 points ; • Moyens humains sur 10 points. Sous-critère 2.2 (20%) : Modalités de communication et gestion documentaire, décomposé comme suit : • Suivi des interventions de dépannage sur 5 points ; • Suivi des contrôles périodiques sur 5 points ; • Carnet d'entretien sur 5 points ; • Rapport trimestriel sur 5 points. Sous-critère 2.3 (10%) : Réactivité pour les demandes de dépannage et travaux, décomposé comme suit : • Délais d'intervention de dépannage sur 4 points ; • Délais de remise en service sur 3 points ; • Délais de réparation sur 3 points.

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Nom** : Proposition du candidat en matière de développement durable pour assurer une prestation éco-responsable - 10 %

**Description** : La proposition du candidat en matière de développement durable pour assurer une prestation écoresponsable [actions en matière de protection de l'environnement et de valorisation et réduction des déchets lors de l'exécution du marché. Il précisera notamment les dispositions mises en place pour optimiser le tri à la source, l'organisation du stockage, de la traçabilité et des filières, les modalités d'élaboration et de mise à jour du SOGED, les dispositions prises pour favoriser le réemploi et la valorisation matière, les mesures destinées à limiter les nuisances, les pollutions, les poussières, le bruit et les émissions de COV, ainsi que les modalités de preuve de la destination finale des déchets et, le cas échéant, d'atteinte de l'objectif de valorisation matière).

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=938263&orgAcronyme=p2q>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=938263&orgAcronyme=p2q>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 08/06/2026 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 180 Jour

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Montreuil

**Informations relatives aux délais de recours :** voir documents de la consultation

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Etablissement Public Territorial Plaine Commune

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Etablissement Public Territorial Plaine Commune

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Etablissement Public Territorial Plaine Commune

**Organisation qui traite les offres :** Etablissement Public Territorial Plaine Commune

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Etablissement Public Territorial Plaine Commune

**Numéro d'enregistrement :** 20005786700018

**Adresse postale :** 21 avenue Jules Rimet

**Ville :** Saint-Denis

**Code postal :** 93218

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Point de contact :** Service commande publique

**Adresse électronique :** mayooragi.manoharan@plainecommune.fr

**Téléphone :** +33 155935555

**Adresse internet :** <https://plainecommune.fr>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

**8.1 ORG-0002**

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Montreuil

**Numéro d'enregistrement** : 13000686900015

**Adresse postale** : 7 rue Catherine puig

**Ville** : Montreuil cedex

**Code postal** : 93558

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays** : France

**Adresse internet** : <https://montreuil.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 37ec44fb-02d5-4345-8fde-fa2e52899f47 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 05/05/2026 à 16:08

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 05/05/2026